

## SALAIRES À LA RENTRÉE 2023 DES AUGMENTATIONS INCONDITIONNELLES NÉCESSAIRES QUI RESTENT INSUFFISANTES

Comment une promesse de 10 % pour toutes et tous puis à 10 % en moyenne devient à l'arrivée une hausse de 5.5 % en moyenne !

La promesse d'une augmentation de 10 % pour toutes et tous par E. Macron nécessiterait 3,6 milliards d'euros sur une année... Mais l'enveloppe budgétaire ne correspond qu'à la moitié : 635 millions de septembre à décembre 2023 soit 1,9 milliards en année pleine. Ainsi, par rapport à septembre 2022, l'augmentation des salaires ne dépassera pas 5,5 % en moyenne à la rentrée prochaine, ce qui est loin de compenser l'inflation des deux dernières années.

Et ce taux étant une moyenne, l'augmentation ne sera pas uniforme pour toutes et tous.

Les premières propositions du ministère consistaient en une revalorisation de la prime d'attractivité sur la première moitié de carrière. Les syndicats de la FSU ont pesé pour que toutes et tous bénéficient finalement d'une augmentation et pour que les accès à la hors-classe et la classe exceptionnelle soient améliorés.

### MESURES INDEMNITAIRES (titulaires et contractuel-les)

#### © Doublement de la part fixe de l'ISOE => + 92 € net mensuel

Le montant de l'indemnité passera de 1256 € à 2550 € brut au 1<sup>er</sup> septembre 2023 (idem pour les CPE).

#### © Indemnité professeur principal Terminale CAP => + 460 € net annuel

L'indemnité PP de terminale CAP est réhaussée pour être alignée sur les autres classes : 1476 € brut annuel.

Revendications des syndicats de la FSU, ces deux mesures n'étaient pas initialement proposées par le ministère.

-15%

de pouvoir d'achat pour  
les PLP depuis 2010.  
-10% depuis 2017.

+6.6%

Inflation de janvier  
2022 à mars 2023

### Salaires nets de base au 1<sup>er</sup> septembre 2023 et augmentations (ISOE + prime d'attractivité)

PLP et CPE Titulaires	Échelon	Augmentation nette par rapport à septembre 2022	Salaire mensuel net de base en septembre 2023	Gain net en % par rapport à septembre 2022
Stagiaire temps plein/élèves	1	158 €	1 819 €	10 %
Stagiaire mi-temps/élèves	1	154 €	1 729 €	10 %
Classe normale	2	148 €	2 076 €	8 %
	3	186 €	2 131 €	10 %
	4	212 €	2 168 €	11 %
	5	219 €	2 204 €	11 %
	6	206 €	2 238 €	10 %
	7	135 €	2 271 €	6 %
	8	92 €	2 339 €	4 %
	9	92 €	2 466 €	4 %
	10	92 €	2 588 €	4 %
	11	92 €	2 757 €	4 %
	Hors-classe	1	92 €	2 438 €
2		92 €	2 569 €	4 %
3		92 €	2 738 €	4 %
4		92 €	2 919 €	3 %
5		92 €	3 104 €	3 %
6		92 €	3 269 €	3 %
7		92 €	3 327 €	3 %
Classe exceptionnelle	1	92 €	2 842 €	3 %
	2	92 €	2 996 €	3 %
	3	92 €	3 150 €	3 %
	4	92 €	3 362 €	3 %
	5	92 €	3 592 €	3 %

## © Augmentation de la prime d'attractivité

Etendue aux professeur·es stagiaires et revalorisée jusqu'au 7<sup>e</sup> échelon de la classe normale (de 513 à 1521 € net), concernant ainsi seulement un quart des PLP. Elle est aussi relevée à hauteur de 300 € bruts par an pour les contractuel·les.

### Ce qu'en pense le SNUEP-FSU ?

*Par leur action, au fil des négociations, les syndicats de la FSU ont réussi à se faire entendre pour que toutes et tous les enseignant·es du début à la fin de carrière soient concerné·es, notamment par le doublement de l'ISOE et des mesures de carrière. Ces mesures ne permettront pas pour autant de rattraper les pertes de 15 à 25 % de ces dernières années, l'inflation galopante des derniers mois mais également de rivaliser avec les autres pays européens.*

*Le SNUEP-FSU revendique prioritairement des augmentations indiciaires. Ces augmentations seraient alors maintenues lors des arrêts maladies, prises en compte dans le calcul de la pension de retraite et indexées sur les revalorisations de la valeur du point d'indice.*

*Avec la FSU, le SNUEP continue d'agir dans les instances pour obtenir un transfert des primes indemnités en points d'indice.*

## MESURES SUR LES CARRIÈRES

### © Passage plus rapide au grade de la hors-classe => un an plus tôt (moyenne)

Le ratio de promotion à la hors-classe passera de 18 % à 21 % des promouvables en 2023, puis 22 % en 2024 et 23 % en 2025 (+600 PLP promu·es environ par an), ce qui devrait réduire le temps d'attente d'au moins un an.

### © Plus d'accès à la classe exceptionnelle

En 2023, le contingentement de la classe exceptionnelle passe de 10 à 10,5 % du corps.  
→ près de 300 promotions supplémentaires.

Dès 2024, abandon du contingentement au profit d'un flux annuel de promotion. Cela permettra de désengorger l'accès à ce grade : aujourd'hui limité à 10 % des PLP, il faut attendre des départs à la retraite de collègues classe exceptionnelle pour que des collègues hors-classe puissent y accéder.

### © Échelon spécial transformé en échelon « normal » dès 2023

Le SNUEP et la FSU ont dénoncé la création de cet échelon spécial car limité en nombre de collègues et soumis à avis des recteurs·rectrices. La linéarisation de l'accès va dans le bon sens (après 3 ans à l'échelon 4 de la classe exceptionnelle, le passage à l'échelon suivant sera automatique) et va permettre à de nombreuses et nombreux PLP de terminer leur carrière à l'indice 972.

*Le SNUEP et les syndicats de la FSU agiront dans les instances pour que l'accès à l'échelon sommital de carrière soit effectif pour toutes et tous (mandat SNUEP) : définition du ratio de promotion, définition du vivier de promouvables, barème de départage pour valoriser l'ancienneté, temps d'attente...*

### © Amélioration du classement initial → 2/3 des activités professionnelles une exigence du SNUEP-FSU

Demande du SNUEP-FSU, toutes les expériences professionnelles réalisées dans le secteur privé avant l'obtention du concours seront désormais reprises à raison de deux tiers de leurs durées, quel que soit le CAPLP obtenu. Le SNUEP-FSU continue d'agir pour que 100 % des services réalisés en tant que contractuel·les soient repris, même en cas d'interruption supérieure à un an.

**LE SNUEP ET LA FSU CONTINUENT DE LUTTER  
POUR DE MEILLEURS SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL**